



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf,
Le 10 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2019

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC	*			
6	Alain BLANCHARD	*			
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD		*	Marie-Christine SEGUIN	
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE	*			
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT	*			
14	Cédric COUTURIER				*
15	Salima MAHFOUD				*
16	Jean-Claude MARTIN		*	Corinne FONTANILLE	
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sandrine NICOLLEAU				*

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU SEANCE DU 13 MARS 2019

- 2019-09-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
- 2019-09-2 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 2019-09-3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES
- 2019-09-4 : BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 2019-09-5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC
- 2019-09-6 : BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 2019-09-7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL
- 2019-09-8 : BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 2019-010-1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
- 2019-010-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES
- 2019-010-3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC
- 2019-010-4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL
- 2019-011 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2019
- 2019-012 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2019
- 2019-013 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

2019-014-1 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019
 2019-014-2 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCEs 2019
 2019-014-3 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2019
 2019-014-4 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2019
 2019-014-5 : PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019
 2019-015 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES
 2019-016 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FOAEC)-DEMANDE DE SUBVENTION 2019
 2019-017 : DECISION D'INCORPORATION DES PARCELLES SANS MAITRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
 2019-018 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MEDOC
 2019-019 : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES PRODUITS MARAICHERS
 2019-020 : SEMAINE CULTURELLE-ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS AU REPAS DU 22 MARS 2019

A 19h30, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. **Treize (13)** membres du Conseil Municipal sont alors présents. **Trois (3)** sont excusés : Madame Mireille JUNCK ; Madame Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Madame Marie-Christine SEGUIN ; Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Madame Corinne FONTANILLE. **Trois (3)** sont absents : Madame Salima MAHFOUD ; Monsieur Cédric COUTURIER et Madame Sandrine NICOLLEAU.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. **Monsieur Alain GUICHOUX**, seul candidat, est désigné **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 13 mars 2019.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le **Conseil Municipal** adopte le **compte-rendu de la séance du 13 mars 2019**.

2019-009-1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

En préambule, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente séance est consacrée au vote du Budget Primitif 2019. Il souligne d'une part que celui-ci s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2018, puisque les principaux investissements portant sur le programme de travaux de la Maison de Services au Public et d'aménagement de la rue de Payat structurent le budget Principal. Il ajoute que d'autres investissements sont également programmés, notamment des travaux d'aménagement de nouvelles classes et des études portant sur la restructuration du groupe scolaire. Il conclut en annonçant qu'il est prévu une stabilité des taux des différentes taxes, en ce qui concerne la fiscalité communale.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Monsieur Jocelyn PEREZ demande pourquoi les recettes de fonctionnements sont si élevées, Madame Marie Christine SEGUIN lui indique que c'est une conséquence des écritures de cession de biens immobiliers à Gironde Habitat, en l'occurrence des logements situés Place des commerces.

A 19h35, Madame Mireille JUNCK entre en séance. **Quatorze (14)** membres du Conseil Municipal sont désormais présents. **Deux (2)** sont excusés : Madame Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Madame Marie-Christine SEGUIN ; Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Madame Corinne FONTANILLE. **Trois (3)** sont absents : Madame Salima MAHFOUD ; Monsieur Cédric COUTURIER et Madame Sandrine NICOLLEAU.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2018 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2018 du Budget Principal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2018 du Budget Principal au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Bernadette COUILLAUD-BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **2 VOIX CONTRE** dont 1 procuration (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

I. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	CALCUL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET PRINCIPAL							
DEPENSES EXERCICES	A	2 240 108,18		1 232 148,73		3 472 256,91	
RECETTES EXERCICES	B		2 390 057,62		1 597 136,91		3 987 194,53
RESULTAT EXERCICE	C=DIFFERENCE A&B		149 949,44		364 988,18	0,00	514 937,62
REPORT EXERCICE N-1	D		127 026,09	142 361,26		142 361,26	127 026,09
RESULTAT DE CLOTURE	D=CUMUL C&D		276 975,53		222 626,92	0,00	499 602,45
RESTES A REALISER	E			772 456,26	374 860,87	772 456,26	374 860,87
TOTAUX CUMULES	F=(A ou B)+D+E	2 240 108,18	2 517 083,71	2 146 966,25	1 971 997,78	4 387 074,43	4 489 081,49
RESULTAT DEFINITIF	G=DIFFERENCE d&r(F)		276 975,53	174 968,47			102 007,06

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET PRINCIPAL				
BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	558 138,96	510 509,21
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	928 281,72	873 323,63
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	14 758,00	11 068,50
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	D	127 399,61	125 173,49
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	1 628 578,29	1 520 074,83
66	CHARGES FINANCIERES	F	36 815,58	36 531,60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	41 671,67	41 171,67
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	1 707 065,54	1 597 778,10
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	163 029,64	
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	10 776,13	642 330,08
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	173 805,77	642 330,08
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	1 880 871,31	2 240 108,18
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET PRINCIPAL				
BUDGET PRINCIPAL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
013	ATTENUATION DE CHARGES	A	97 731,22	106 787,70
70	PRODUITS DES SERVICES	B	151 932,00	124 507,11
73	IMPOTS ET TAXES	C	927 267,00	939 894,63
74	DOTATION ET PARTICIPATION	D	531 848,72	542 285,23
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	29 443,28	26 038,32
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	1 738 222,22	1 739 512,99
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	15 623,00	338 090,68
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	1 753 845,22	2 077 603,67
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	0,00	312 453,95
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		J=I	0,00	312 453,95
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	1 753 845,22	2 390 057,62
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				127 026,09

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET PRINCIPAL					
BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2018
ONA-204132	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	ONA	3 293,96	0,00	3 293,96
10002	ELABORATION PLU	A	6 827,94	6 827,94	0,00
10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	B	135 793,72	47 248,68	88 545,04
10004	BATIMENTS COMMUNAUX	C	1 099 205,37	630 272,47	467 855,46
10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	D	54 809,20	0,00	54 809,20
10009	CIMETIERE	E	7 505,00	7 504,44	0,00
10014	TRAVAUX VOIRIE VC DIVERS	F	171 579,75	36 521,55	135 058,20
10015	REGIE AGRICOLE	G	22 894,40	0,00	22 894,40
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		H=ONA+(A+...+G)	1 501 909,34	728 375,08	772 456,26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	I	0,00	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	J	104 956,75	102 632,62	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		K=I+J	104 956,75	102 632,62	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		L=H+K	1 606 866,09	831 007,70	772 456,26
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	M	0,00	312 453,95	
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	N	88 687,08	88 687,08	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		O=M+N	88 687,08	401 141,03	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		P=L+O	1 695 553,17	1 232 148,73	772 456,26
POUR INFORMATION-D001 SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				142 361,26	

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET PRINCIPAL					
BUDGET PRINCIPAL-RECETTES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	531 020,00	131 618,89	374 860,87
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	519 064,00	519 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	C	0,00	1 011,00	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		D=A+B+C	1 050 084,00	651 629,89	374 860,87
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-hors 1068	E	75 210,53	88 782,81	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	F	125 707,05	125 707,05	
24	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	G	324 420,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		H=E+F+G	525 337,58	214 489,86	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		I=D+H	1 575 421,58	866 119,75	374 860,87
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	J	163 029,64		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	K	10 776,13	642 330,08	
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	L	88 687,08	88 687,08	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		M=J+K+L	262 492,85	731 017,16	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		N=I+M	1 837 914,43	1 597 136,91	374 860,87
POUR INFORMATION-R001 SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1					

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2018 du Budget Principal, les membres suivants du Conseil Municipal :

Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-1 comme suit :

Pour : 12 (dont 1 procuration) Contre : 2 (dont 1 procuration) Abstentions : 1

2019-009-2
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, en ce qui concerne le Budget Principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal relatif à l'exercice 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR** dont **1** procuration (Claudie DUSSOCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX**

CONTRE par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **2 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE ; Jocelyn PEREZ) :

- 1. APPROUVE** le résultat du Budget Principal pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2018 et **AFFECTE** le résultat au Budget Principal de l'exercice 2019, et ceci comme suit :

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018			
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	149 949,44	
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	127 026,09	
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	276 975,53	
	DEFICIT (A2)		
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	364 988,18	
	DEFICIT	0,00	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT		
	DEFICIT	-142 361,26	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-R001	222 626,92	
	DEFICIT-D001		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		772 456,26	
Recettes d'investissement restant à réaliser		374 860,87	
SOLDES DES RESTES A REALISER		-397 595,39	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		-174 968,47	
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)		174 968,47	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		102 007,06	
	RESULTAT DEFICITAIRE (A2)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	R002-Excedent Reporté	D001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	102 007,06		222 626,92
			R1068
			174 968,47

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-2 comme suit :

Pour : 13 (dont 1 procuration) **Contre :** 1 par procuration **Abstentions :** 2

2019-009-3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Commerces. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe des Commerces 2018 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Commerces,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Commerces au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Bernadette COUILLAUD-BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **2 VOIX CONTRE** dont 1 procuration (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **1 ABSTENTION** (Jacelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	CALCUL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES							
DEPENSES EXERCICES	A	158 242,39		173 281,20		331 523,59	
RECETTES EXERCICES	B		207 129,49		147 154,70		354 284,19
RESULTAT EXERCICE	C=DIFFERENCE A&B		48 887,10	26 126,50			22 760,60
REPORT EXERCICE N-1	D		25 231,89		24 602,73		49 834,62
RESULTAT DE CLOTURE	D=CUMUL C&D		74 118,99	1 523,77			72 595,22
RESTES A REALISER	E			15 000,00	0,00	15 000,00	0,00

TOTAUX CUMULES	F=(A ou B)+D+E	158 242,39	232 361,38	188 281,20	171 757,43	346 523,59	404 118,81
RESULTAT DEFINITIF	G=DIFFERENCE d&r(F)		74 118,99	16 523,77			57 595,22

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES				
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	36 416,51	695,10
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	B	5 071,09	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	41 487,60	695,10
66	CHARGES FINANCIERES	D	10 471,00	10 392,59
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	51 958,60	11 087,69
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	26 479,52	
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	G	152 730,97	147 154,70
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		H=F+G	179 210,49	147 154,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		I=E+H	231 169,09	158 242,39
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES				
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	A	21 000,00	21 612,29
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		A	21 000,00	21 612,29
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	B	180 320,00	180 900,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		C=A+B	201 320,00	202 512,29
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	D	4 917,20	4 617,20
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		D	4 917,20	4 617,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	206 237,20	207 129,49
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				25 231,89

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2018
00101	QUARTIER MONEINS	A	7 738,02	6 940,86	0,00
00102	MAISON DE SANTE	B	37 345,10	10 434,67	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		C=A+B	45 083,12	17 375,53	15 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	D	154 112,90	151 288,47	0,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		D	154 112,90	151 288,47	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		E=C+D	199 196,02	168 664,00	15 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	4 617,20	4 617,20	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		F	4 617,20	4 617,20	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		G=E+F	203 813,22	173 281,20	15 000,00
POUR INFORMATION-D001 SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1					

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2018
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		A	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		B	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		C=A+B	0,00	0,00	0,00
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	D	26 479,52		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	E	152 730,97	147 154,70	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		F=D+E	179 210,49	147 154,70	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		G=C+F	179 210,49	147 154,70	0,00
POUR INFORMATION-R001 SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				24 602,73	

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Commerces.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Commerces, les membres suivants du Conseil Municipal :

Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-3 comme suit :

Pour : 12 (dont 1 procuration) Contre : 2 (dont 1 procuration)

Abstentions : 1

2019-009-4**BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces relatif à l'exercice 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **2 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE ; Jocelyn PEREZ) :

- I. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe des Commerces pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2018 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe des Commerces de l'exercice 2019, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018			
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		48 887,10 €
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1) ¹	EXCEDENT		25 231,80 €
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)		74 118,90 €
	DEFICIT (A2)		
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		
	DEFICIT		-26 126,50 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT		24 602,73 €
	DEFICIT		
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-RO01		
	DEFICIT-DO01		-1 523,77 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			15 000,00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser			
SOLDES DES RESTES A REALISER			-15 000,00 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			-16 523,77 €
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)			16 523,77 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire RO02 du Budget N+1)			57 595,13 €
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	RO02-Excédent Reporté	DO01 Solde d'Exécution N	RO01 Solde d'exécution N
	57 595,13 €	-1 523,77 €	
			R1068
			16 523,77 €

¹Par délibération n°2017-016-4 Budget Annexe des Commerces-Affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, le résultat reporté « RO02 Excédent reporté » a été établi à 14 758,03 EUROS. Or, du fait d'une erreur matérielle, le RO02 a été surévalué dans le Budget Primitif 2017 de 9 centimes, soit 14 758,12 EUROS. Cette erreur matérielle a également affecté le Budget Primitif 2018, puisque du fait des mécanismes de report, le RO02 a également été surévalué en 2018 au titre de l'exercice 2017 de 9 centimes, à hauteur de 25 231,89 EUROS au lieu de 25 231,80 EUROS. Dans la présente délibération, ladite erreur matérielle fait donc l'objet d'une rectification.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-4 comme suit :

Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 1 par procuration Abstentions : 2

2019-009-5

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du Fort Médoc. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

A la demande de Monsieur Jocelyn PEREZ demandant des précisions sur le contenu des réalisations de l'opération boulangerie, Madame Marie Christine SEGUIN indique qu'il s'agit des travaux de pose d'une porte au four à pain situé dans la boulangerie du Fort Médoc.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2018 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du Fort-Médoc,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du Fort-Médoc au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Bernadette COUILLAUD-BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **2 VOIX CONTRE** dont 1 procuration (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

I. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe du Fort-Médoc 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	CALCUL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC							
DEPENSES EXERCICES	A	79958,49		47257,64		127216,13	
RECETTES EXERCICES	B		123841,28		106852,26		230693,54
RESULTAT EXERCICE	C=DIFFERENCE A&B		43882,79		59594,62		103477,41
REPORT EXERCICE N-1	D		36621,19	74532,67			36621,19
RESULTAT DE CLOTURE	D=CUMUL C&D		80503,98	74532,67			5971,31
RESTES A REALISER	E			40439,79	0,00	40439,79	0,00
TOTAUX CUMULES	F= (A ou B) +D+E	79958,49	160462,47	162230,10	106852,26	242188,59	267314,73
RESULTAT DEFINITIF	G=DIFFERENCE d&r(F)		80503,98	55377,84			25126,14

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC				
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	21 396,23	13 756,19
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	45 429,27	45 377,62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	C	4 400,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		D=A+B+C	71 225,50	59 133,81
66	CHARGES FINANCIERES	D	6 404,27	6 140,94
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	E	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		F=D+E	77 629,77	65 274,75
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	G	64 985,79	
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	H	14 683,74	14 683,74
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		I=G+H	79 669,53	14 683,74
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		J=F+I	157 299,30	79 958,49
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC				
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
70	PRODUITS DES SERVICES	A	82 161,59	85 057,97
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B	4 235,00	4 501,79
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	86 396,59	89 559,76
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	D	16 311,43	16 311,43
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	102 708,02	105 871,19
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	17 970,09	17 970,09
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		F	17 970,09	17 970,09
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		G=E+F	120 678,11	123 841,28
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				36 621,19

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2018
10017	BOULANGERIE	A	1 290,00	1 290,00	0,00
10007	CORPS DE GARDE ET PORTE ROYALE	B	6 177,09	1 482,30	4 694,79
10010	ELABORATION ZPPAUP	C	708,28	708,28	
10015	PONTON DE L'ESTUAIRE	D	10 361,66		
10016	ACCUEIL FORT MEDOC	E	24 000,00		24 000,00
10018	ECLUSES	F	11 745,00		11 745,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		G=(A+...+F)	54 282,03	3 480,58	40 439,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	H	25 806,97	25 806,97	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		H	25 806,97	25 806,97	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		I=G+H	80 089,00	29 287,55	40 439,79
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	17 970,09	17 970,09	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		J	17 970,09	17 970,09	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		K=I+J	98 059,09	47 257,64	40 439,79
POUR INFORMATION-D001 SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				74 532,67	

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	69 372,00	68 618,29	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		A	69 372,00	68 618,29	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	B	23 550,23	23 550,23	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		B	23 550,23	23 550,23	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		C=A+B	92 922,23	92 168,52	
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	D	64 985,79		
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	E	14 683,74	14 683,74	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		F=D+E	79 669,53	14 683,74	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		G=C+F	172 591,76	106 852,26	
POUR INFORMATION-R001 SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1					

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du Fort-Médoc.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du Fort-Médoc, les membres suivants du Conseil Municipal :

Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-5 comme suit :

Pour : 12 (dont 1 procuration) Contre : 2 (dont 1 par procuration)

Abstentions : 1

2019-009-6**BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe du Fort Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Fort-Médoc relatif à l'exercice 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **2 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE ; Jocelyn PEREZ) :

- 1. APPROUVE** le résultat du Budget Annexe du Fort-Médoc pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2018 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe du Fort-Médoc de l'exercice 2019, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE FORT MEDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018			
BUDGET ANNEXE FORT MEDOC -RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	43 882,79 €	
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	36 621,19 €	
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER			
	EXCEDENT (A1)	80 503,98 €	
	DEFICIT (A2)		
BUDGET ANNEXE FORT MEDOC -BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	59 594,62 €	
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT		
	DEFICIT	74 532,67 €	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-RODI		
	DEFICIT-DOOI	-14 938,05 €	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		40 439,79 €	
Recettes d'Investissement restant à réaliser		0,00 €	
SOLDES DES RESTES A REALISER		-40 439,79 €	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		-55 377,84 €	
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET ANNEXE FORT MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)		55 377,84 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		25 126,14 €	
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Déficit Reporté	R002-Excédent Reporté	0001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	25 126,14 €	14 938,05 €	
			R1068
			55 377,84 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-6 comme suit :

Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 1 par procuration Abstentions : 2

2019-009-7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Culturel. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe Culturel 2018 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Culturel,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Culturel au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Bernadette COUILLAUD-BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Sur proposition de Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **2 VOIX CONTRE** dont 1 procuration (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe Culturel 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	CALCUL	FONCTIONNEMENT/ENSEMBLE	
		Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE CULTUREL			
DEPENSES EXERCICES	A	36 723,90 €	
RECETTES EXERCICES	B		43 667,34 €
RESULTAT EXERCICE	C=DIFFERENCE A&B		6 943,44 €
REPORT EXERCICE N-1	D		2 366,92 €
RESULTAT DE CLOTURE	D=CUMUL C&D		9 310,36 €
RESTES A REALISER	E		
TOTAUX CUMULES	F=(A ou B)+D+E	36 723,90 €	46 034,26 €
RESULTAT DEFINITIF	G=DIFFERENCE d&r(F)		9 310,36 €

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE CULTUREL				
BUDGET ANNEXE CULTUREL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	38 866,92	36 723,90
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		A	38 866,92	36 723,90
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		A	38 866,92	36 723,90
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		B	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		C=A+B	38 866,92	36 723,90
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE CULTUREL				
BUDGET ANNEXE CULTUREL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
70	VENTES DE PRODUITS	A	10 000,00	18 776,32
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B	0,00	391,02
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		A	10 000,00	19 167,34
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	B	24 500,00	24 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		C=A+B	34 500,00	43 667,34
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		D	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	34 500,00	43 667,34
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				2 366,92

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Culturel.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Culturel, les membres suivants du Conseil Municipal :

Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-7 comme suit :

Pour : 12 (dont 1 procuration) **Contre :** 2 (dont 1 par procuration)

Abstentions : 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Culturel relatif à l'exercice 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2018, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR** dont **1** procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **2 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE ; Jocelyn PEREZ) :

- I. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe Culturel pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2018 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe Culturel de l'exercice 2019, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE CULTUREL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018			
BUDGET ANNEXE CULTUREL -RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	6 943,44 €	
	DEFICIT	0,00 €	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	2 366,92 €	
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER		EXCEDENT (A1) 9 310,36 €	
		DEFICIT (A2)	
BUDGET ANNEXE CULTUREL -BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT		
	DEFICIT		
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-RO01		
	DEFICIT-DO01		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			
Recettes d'Investissement restant à réaliser			
SOLDES DES RESTES A REALISER			
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)			
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire RO02 du Budget N+1)		9 310,36 €	
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	RO02-Excédent Reporté	0001 Solde d'Exécution N	RO01 Solde d'exécution N
	9 310,36 €		R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-009-8 comme suit :

Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 1 par procuration Abstentions : 2

2019-010-1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2018 du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2018 relatif au Budget Principal.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 2 procurations (Claudie DUSSOUGHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE); **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2018 est excédentaire de **149 949.44 €**, le report de l'exercice 2017 excédentaire de **127 026.09 €**, en conséquence le résultat de clôture en **fonctionnement** est excédentaire de **276 975.53 €**.
 - Le résultat d'**investissement** de l'exercice 2018 est excédentaire de **364 988.18 €**, le report de l'exercice 2017 déficitaire de **142 361.26 €**, en conséquence le résultat de clôture en **investissement** est excédentaire de **222 626.92 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **499 602.45 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-010-1 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 1

2019-010-2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2018 du Budget Annexe des Commerces Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2018 relatif au Budget Annexe des Commerces.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe des Commerces, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe des Commerces sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe des Commerces, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2018 est excédentaire de **48 887.10 €** compte tenu du report de l'exercice 2017 excédentaire **25 231.80 €**, le résultat de clôture est excédentaire de **74 118.90 €**.
 - Le résultat d'**investissement** de l'exercice 2018 est déficitaire de **26 126.50 €**, le report de l'exercice 2017 est excédentaire de **24 602.73 €**, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **1 523.77 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **72 595.13 €** en excédent.
 - *Nota bene : Par délibération n°2017-016-4 Budget Annexe des Commerces-Affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, le résultat reporté « R002 Excédent reporté » a été établi à 14 758.03 EUROS. Or, du fait d'une erreur matérielle, le R002 a été surévalué dans le Budget Primitif 2017 de 9 centimes, soit 14 758.12 EUROS. Cette erreur matérielle a également affecté le Budget Primitif 2018, puisque du fait des mécanismes de report, le R002 a également été surévalué en 2018 au titre de l'exercice 2017 de 9 centimes, à hauteur de 25 231,89 EUROS au lieu de 25 231,80 EUROS. Dans la présente délibération, ladite erreur matérielle fait donc l'objet d'une rectification.*

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-010-2 comme suit :

Pour : 16 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2019-010-3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DU FORT MÉDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2018 du Budget Annexe du Fort Médoc Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.
Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2018 relatif au Budget Annexe du Fort Médoc.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,
- Vu** l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe du Fort Médoc, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe du Fort Médoc sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe du Fort Médoc, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2018 est excédentaire de **43 882.79 €** compte tenu du report de l'exercice 2017 excédentaire **36 621.19 €**, le résultat de clôture est excédentaire de **80 503.98 €**.
 - Le résultat **d'investissement** de l'exercice 2018 est excédentaire de **59 594.62 €**, le report de l'exercice 2017 est déficitaire de **74 532.67 €**, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **14 938.05 €**.

Le total des deux sections s'élève à **65 565.93 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-010-3 comme suit :

Pour : 16 (dont 2 procurations) Contre :0 Absentions :0

2019-010-4

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2018 du Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.
Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2018 relatif au Budget Annexe Culturel.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,
- Vu** l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Culturel, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 2 procurations (Claudie DUSSOCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ; **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Culturel sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Culturel, étant entendu que :

- Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2018 est excédentaire de **6 943.44 €** compte tenu du report de l'exercice 2017 excédentaire de **2 366.92 €**, le résultat de clôture est excédentaire de **9 310.36 €**.
- Le total de la section s'élève à **9 310.36 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-010-4 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre :0 Absentions :1

2019-011

SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe du Fort-Médoc 2019, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe du Fort Médoc.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2224-1 et L. 2224-2,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe du Fort Médoc,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 12 000 € au Budget Annexe du Fort Médoc,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuracion (Claudie DUSSOCHAUD qui a donné procuracion à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuracion (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuracion à Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 12 000 € au Budget Annexe du Fort-Médoc, pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2019 au compte de dépense 67441.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-011 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuracion) Contre :1 par procuracion Absentions :0

2019-012

SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2018

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe Culturel 2018, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe Culturel.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2224-1 et L. 2224-2,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe Culturel,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € au Budget Annexe Culturel,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 €, au Budget Annexe Culturel, pour faire face aux dépenses courantes.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2019 au compte de dépense 67441.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-012 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre :1 par procuration Absentions :0

2019-013
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2019. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation de la délibération prévoyant une stabilité des taux d'imposition pour l'exercice 2019. Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD s'interrogeant sur le devenir de la taxe d'habitation, Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, précise que pour l'instant c'est un dispositif d'exonération qui est prévu, et qu'ensuite un mécanisme de compensation devrait être mis en place, dont nul ne connaît à ce jour les modalités. Monsieur le Maire ajoute que l'Etat est en réflexion sur la répartition du foncier non bâti pour mettre en œuvre la compensation, mais qu'en tout état de cause, cette réforme conduit à une baisse de l'autonomie financière des collectivités.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote annuel des taux d'imposition,

Considérant que plusieurs éléments de contexte contribuent à la définition du niveau des taux d'imposition 2019, notamment la situation financière de la commune, la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2019, l'évolution des taux d'imposition décidée par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire et l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement,

Considérant qu'après examen de ces paramètres, il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les taux appliqués en 2018,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** de fixer les taux des taxes appliqués en 2019 comme suit :

TAXES	Taxe d'habitation	Taxe foncière		Taxe sur le foncier non bâti
Taux 2019	22,95	23,63		53,16

2. **PRECISE** qu'en application des taux susmentionnés et en tenant compte de la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2019, de l'augmentation du nombre d'assujettis et des révisions opérées par la CCID, le produit attendu est le suivant :

Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe sur le foncier non bâti	Produit des 3 taxes 2019
436 739	337 909	132 528	907 176

3. **PRESCRIT** que l'état de notification des bases d'imposition pour 2019 (imprimé 1259), dûment complété, soit transmis à la Sous-Préfecture, ainsi qu'au Trésor Public.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-013 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre :1 par procuration Absentions :0

2019-014-1
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Principal 2019.
Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Monsieur Jocelyn PEREZ demande un complément d'information sur le contenu du chapitre 014 (atténuations de produits-dépenses de fonctionnement), Marie Christine SEGUIN précise qu'il s'agit du versement d'une attribution de compensation auprès de la Communauté de Communes Médoc Estuaire au titre des charges et ressources transférées. Sur la hausse constatée par rapport à l'exercice précédent, elle indique qu'il s'agit d'intégrer d'une part un reliquat de l'année 2018, et de prévoir le versement au titre de l'année 2019.

Monsieur Jocelyn PEREZ souligne l'importance de communiquer sur la stabilité des taux votés par l'assemblée délibérante, les variations d'impôt pour chaque foyer étant dû à la revalorisation des bases par le parlement. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette stabilité des taux concerne pour l'exercice 2019, non seulement la commune, mais également le département et la communauté de communes.

Après intervention de Monsieur Jocelyn PEREZ demandant le détail des investissements prévus à l'opération 10004 (BATIMENTS COMMUNAUX), Madame Marie Christine SEGUIN précise que l'opération englobe un reliquat pour les travaux de la salle Joseph DESPAZE en vue de liquider les derniers paiements, et que ladite opération intègre les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère pour l'implantation de la Maison de Services au Public, ainsi que le programme de travaux 2019 et les études relatives au groupe scolaire.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable MI4 applicable au Budget Primitif Principal,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Principal 2019 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en sections de fonctionnement et d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2019, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2019, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	558 138,96	559 448,77	0,23%
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	928 281,72	927 488,99	-0,09%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	14 758,00	28 945,50	96,13%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	D	127 399,61	125 962,44	-1,13%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	1 628 578,29	1 641 845,70	0,81%
66	CHARGES FINANCIERES	F	36 815,58	39 337,60	6,85%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	41 671,67	27 700,00	-33,53%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	1 707 065,54	1 708 883,30	0,11%
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	163 029,64	160 211,04	-1,73%
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	10 776,13	7 377,40	-31,54%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	173 805,77	167 588,44	-3,58%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	1 880 871,31	1 876 471,74	-0,23%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019				L	1 876 471,74

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019

Q

1 977 357,63

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
013	ATTENUATION DE CHARGES	A	97 731,22	98 554,39	0,84%
70	PRODUITS DES SERVICES	B	151 932,00	136 054,47	-10,45%
73	IMPOTS ET TAXES	C	927 267,00	969 922,00	4,60%
74	DOTATION ET PARTICIPATION	D	531 848,72	526 903,43	-0,93%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	29 443,28	28 207,39	-4,20%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	1 738 222,22	1 759 641,68	1,23%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	15 623,00	14 823,00	-5,12%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	1 753 845,22	1 774 464,68	1,18%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		J=I			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	1 753 845,22	1 774 464,68	1,18%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				I	102 007,06
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019				J=H+I	1 876 471,74

BUDGET PRINCIPAL 2018-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019							
CHAP.			(BP+DM+RAR N-1)		PROPOSITIONS (VOTE-BUDGET 2019)	Q 2019	1 977 357,63 n/n-1
ONA-204132	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	ONA	3 293,96	3 293,96	3 327,89	6 621,85	
10002	ELABORATION PLU	A	6 827,94				
10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	B	135 793,72	88 545,04	31 560,27	120 105,31	
10004	BATIMENTS COMMUNAUX	C	1 099 205,37	467 855,46	801 053,10	1 268 908,56	
10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	D	54 809,20	54 809,20	4 983,20	59 792,40	
10009	CIMETIERE	E	7 505,00				
10014	TRAVAUX VOIRIE VC DIVERS	F	171 579,75	135 058,20	240 180,12	375 238,32	
10015	REGIE AGRICOLE	G	22 894,40	22 894,40		22 894,40	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		H=ONA+(A+...+G)	1 501 909,34	772 456,26	1 081 104,58	1 853 560,84	23,41%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	I			1 126,60	1 126,60	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	J	104 956,75		122 670,19	122 670,19	16,88%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		K=I+J	104 956,75		123 796,79	123 796,79	17,95%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		L=H+K	1 606 866,09	772 456,26	1 204 901,37	1 977 357,63	23,06%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	M					
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	N	88 687,08				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		O=M+N	88 687,08		0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		P=L+O	1 695 553,17	772 456,26	1 204 901,37	1 977 357,63	16,62%

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES D'INVESTISSEMENT

OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2018	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	TOTAL RAR 2018+VOTE 2019	EVOLUTION n/n-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	531 020,00	374 860,87	558 581,37	933 442,24	75,78%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	519 064,00		338 020,25	338 020,25	-34,88%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	1 050 084,00	374 860,87	896 601,62	1 271 462,49	21,08%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-hors 1068	D	75 210,53		136 071,31	136 071,31	80,92%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	125 707,05		174 868,47	174 868,47	39,11%
24	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	324 420,00		4 740,00	4 740,00	-98,54%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	525 337,58		315 679,78	315 679,78	-39,91%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	1 575 421,58	374 860,87	1 212 281,40	1 587 142,27	0,74%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	163 029,64		160 211,04	160 211,04	-1,73%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	10 776,13		7 377,40	7 377,40	-31,54%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	88 687,08				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	262 492,85		167 588,44	167 588,44	-36,16%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	1 837 914,43	374 860,87	1 379 869,84	1 754 730,71	-4,53%
R001/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	222 626,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019						O=M+N	1 977 357,63

DEPENSES (D) RECETTES (R)	FONCTIONNEMENT (F) INVESTISSEMENT (I)	CHAPITRE ou OPERATION	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
D	F	Chapitre 011	15 dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)	1 par procuration (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE)		ADOPTE
D	F	Chapitre 012				
D	F	Chapitre 014				
D	F	Chapitre 65				
D	F	Chapitre 66				
D	F	Chapitre 67				
D	F	Chapitre 23				
D	F	Chapitre 042				
R	F	Chapitre 013				
R	F	Chapitre 70				
R	F	Chapitre 73				
R	F	Chapitre 74				
R	F	Chapitre 75				
R	F	Chapitre 77				
R	F	Chapitre 042				
D	I	ONA-204132	14 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)	1 par procuration (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE)	1 (Corinne FONTANILLE)	
D	I	OP-10002	15 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)			
D	I	OP-10003	14 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)			
D	I	OP-10004	15 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)			
D	I	OP-10005	14 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)			
D	I	OP-10009	2 dont 1 par procuration (Corinne FONTANILLE, Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE)			
D	I	OP-10014	1 par procuration (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE)			
D	I	OP-10015	15 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)	2 dont 1 par procuration (Corinne FONTANILLE, Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE)		
D	I	Chapitre 10	15 Dont 1 par procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN)	1 par procuration (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE)		
D	I	Chapitre 16				
D	I	Chapitre 040				
D	I	Chapitre 41				
R	I	Chapitre 13				
R	I	Chapitre 16				
R	I	Chapitre 10				
R	I	Compte 1068				
R	I	Chapitre 24				
R	I	Chapitre 21				
R	I	Chapitre 040				
R	I	Chapitre 41				

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Principal 2019, les membres suivants du Conseil Municipal :

Dominique FEDIEU, Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2019-014-1 selon le vote retranscrit ci-dessus.

2019-014-2

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCEs 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe des Commerces 2019.

Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe des Commerces,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe des Commerces 2019 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en sections de fonctionnement et d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe des Commerces pour l'exercice 2019, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe des Commerces 2019 :

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	36 416,51	6 039,20	-83,42%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	B	5 071,09	5 071,09	0,00%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	41 487,60	11 110,29	-73,22%
66	CHARGES FINANCIERES	D	10 471,00	7 757,09	-25,92%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	51 958,60	18 867,38	-63,69%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	26 479,52	50 808,03	91,88%
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	G	152 730,97	17 390,92	-88,61%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		H=F+G	179 210,49	68 198,95	-61,94%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		I=E+H	231 169,09	87 066,33	-62,34%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019				I	87 066,33

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	A	21 000,00	24 854,00	18,35%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		A	21 000,00	24 854,00	18,35%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	B	180 320,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		C=A+B	201 320,00	24 854,00	-87,65%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	D	4 617,20	4 617,20	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		D	4 617,20	4 617,20	0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	205 937,20	29 471,20	-85,69%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				F	57 595,13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019				G=E+F	87 066,33

BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES							
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2018	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	TOTAL RAR 2018+VOTE 2019	EVOLUTION n/n-1
OP 00101	QUARTIER MONEINS	A	7 738,02		10 701,89	10 701,89	
OP 00102	MAISON DE SANTE	B	13 858,37	15 000,00	25 000,00	40 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		C=A+B	21 596,39	15 000,00	35 701,89	50 701,89	134,77%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	D	154 112,90		27 879,86	27 879,86	-81,91%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		D	154 112,90	0,00	27 879,86	27 879,86	-81,91%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		E=C+D	175 709,29	15 000,00	63 581,75	78 581,75	-55,28%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	4 617,20		4 617,20	4 617,20	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		F	4 617,20	0,00	4 617,20	4 617,20	0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		G=E+F	180 326,49	15 000,00	68 198,95	83 198,95	-53,86%
D001/DEFICIT D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						N	1 523,77
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019						Y	84 722,72

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES							
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES D'INVESTISSEMENT							
OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2018	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	TOTAL RAR 2018+VOTE 2019	EVOLUTION n/n-1
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	0,00		0,00	0,00	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E			16 523,77	16 523,77	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	0,00		16 523,77	16 523,77	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	0,00		16 523,77	16 523,77	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	26 479,52		50 808,03	50 808,03	91,88%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	152 730,97		17 390,92	17 390,92	-88,61%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	179 210,49		68 198,95	68 198,95	-61,94%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	179 210,49		84 722,72	84 722,72	-52,72%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019						O=M+N	84 722,72

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe des commerces 2019, les membres suivants du Conseil Municipal :

Dominique FEDIEU, Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-014-2 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre :1 par procuration Absentions :0

2019-014-3

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2019.

Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe du Fort Médoc,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2019 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en sections de fonctionnement et d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc pour l'exercice 2019, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2019 :

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	21 396,23	16 546,61	-22,67%
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	45 429,27	52 824,00	16,28%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	C	4 400,00	4 400,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	D=A+B+C	71 225,50	73 770,61	3,57%
66	CHARGES FINANCIERES	E	6 404,27	4 181,03	-34,71%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	F=D+E	77 629,77	77 951,64	0,41%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	G	64 985,79	54 234,92	-16,54%
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	H	14 683,74	11 980,44	-18,41%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	I=G+H	79 669,53	66 215,36	-16,89%
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	J=I+F	157 299,30	144 167,00	-8,35%
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019			J	144 167,00

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
70	PRODUITS DES SERVICES	A	82 161,59	84 205,31	2,49%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B	4 235,00	3 150,00	-25,62%
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	C=A+B	86 396,59	87 355,31	1,11%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	D	16 311,43	12 000,00	-26,43%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	E=D+C	102 708,02	99 355,31	-3,26%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	17 970,09	19 685,55	9,55%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	F	17 970,09	19 685,55	9,55%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	G=E+F	120 678,11	119 040,86	-1,36%
	R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1			H	25 126,14
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019			I=G+H	144 167,00

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2018	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	TOTAL RAR 2018+VOTE 2019	EVOLUTION n/n-1
OP 10004	ACQUISITION MATERIELLE	A			5 989,83	5 989,83	
OP 10007	CORPS DE GARDE/PORTE ROYALE	B	6 177,09	4 694,79		4 694,79	
OP 10010	ELABORATION DE LA ZPPAUP	C	708,28				
OP 10015	PONTON ESTUAIRE	D	10 361,66		18 289,16	18 289,16	
OP 10016	ACCUEIL FORT MEDOC	E	24 000,00	24 000,00	4 959,98	28 959,98	
OP 10017	BOULANGERIE	F	1 290,00				
OP 10018	ECLUSE	G	11 745,00	11 745,00	400,00	12 145,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	H=(A+...+G)	54 282,03	40 439,79	29 638,97	70 078,76	29,10%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	I	25 806,97		26 231,84	26 231,84	1,65%
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	I	25 806,97		26 231,84	26 231,84	1,65%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	J=H+I	80 089,00		55 870,81	96 310,60	20,25%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	K	17 970,09		19 685,55	19 685,55	9,55%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	K	17 970,09		19 685,55	19 685,55	9,55%
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	L=J+K	98 059,09		75 556,36	115 996,15	18,29%
	D001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					M	14 938,05
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019					N=L+M	130 934,20

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES D'INVESTISSEMENT

OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2018	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	TOTAL RAR 2018+VOTE 2019	EVOLUTION n/n-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	69 372,00		9 341,00	9 341,00	-86,53%
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	A	69 372,00		9 341,00	9 341,00	-86,53%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	B	23 550,23		55 377,84	55 377,84	135,15%
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	C=A+B	23 550,23		55 377,84	55 377,84	135,15%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	D=A+C	92 922,23		64 718,84	64 718,84	-30,35%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	64 985,79		54 234,92	54 234,92	-16,54%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	14 683,74		11 980,44	11 980,44	-18,41%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	G=E+F	79 669,53		66 215,36	66 215,36	-16,89%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	H=D+G	172 591,76		130 934,20	130 934,20	-24,14%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2019					I=	130 934,20

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2019, les membres suivants du Conseil Municipal :

Dominique FEDIEU, Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-014-3 comme suit :*

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre :1 par procuration Absentions :0

2019-014-4
BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe du Culturel 2019.

Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe Culturel,

Vu les séances de la commission finances en date du 29 mars et du 5 avril 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe Culturel 2019 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section de fonctionnement, aucune inscription ne concernant la section d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe Culturel pour l'exercice 2019, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Culturel 2019 :

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE CULTUREL

BUDGET ANNEXE CULTUREL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	36 866,92	16 509,36	-55,22%
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	A	36 866,92	16 509,36	-55,22%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	A	36 866,92	16 509,36	-55,22%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	B	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C=A+B	36 866,92	16 509,36	-55,22%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019				C	16 509,36

BUDGET PRIMITIF 2019-BUDGET ANNEXE CULTUREL

BUDGET ANNEXE CULTUREL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2019)	EVOLUTION n/n-1
70	PRODUITS DES SERVICES	A	10 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B		2 499,00	
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	C=A+B	10 000,00	2 499,00	-75,01%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	D	24 500,00	4 700,00	-80,82%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	E=C+D	34 500,00	7 199,00	-79,13%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	F			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	G=E+F	34 500,00	7 199,00	-79,13%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				H	9 310,36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2019				I=G+F	16 509,36

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe Culturel 2019, les membres suivants du Conseil Municipal

Dominique FEDIEU, Alain GUICHOUX, Marie-Christine SEGUIN, Emile MEDINA, Mélanie KOVACEVIC, Alain BLANCHARD, Bernadette COUILLAUD-BIBARD, Mireille JUNCK, Thierry LARTIGUE, Joëlle ARAGON, Christophe MERGALET, Stéphane LE BOT, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ,

Pour Claudie DUSSOUCHAUD, Marie-Christine SEGUIN qui a reçu procuration à cet effet.

Pour Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE qui a reçu procuration à cet effet.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-014-4 comme suit :*

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 1 par procuration Absentions : 0

2019-014-5
PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la présentation agrégée des Budgets Primitifs 2019. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-014-1 du 10 avril 2019, portant approbation du Budget Primitif Principal 2019,

Vu la délibération n°2019-014-2 du 10 avril 2019, portant approbation du Budget Primitif Annexe des Commerces 2019,

Vu la délibération n°2019-014-3 du 10 avril 2019, portant approbation du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2019,

Vu la délibération n°2019-014-4 du 10 avril 2019, portant approbation du Budget Annexe Culturel 2019,

Après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **2 ABSTENTIONS** dont 1 procuration (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

- I. **PRENNE ACTE** qu'à la suite de l'approbation de l'ensemble des Budgets Primitifs 2019, la présentation agrégée du Budget Principal et des Budgets Annexes (Budget Annexe des Commerces, Budget Annexe du Fort-Médoc, Budget Annexe Culturel) produit les totaux suivants :

PRESENTATION AGREGEE 2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (BUDGET ANNEXE DES COMMERCES, BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC, BUDGET ANNEXE CULTUREL)	Cumul Sections Fonctionnement	Cumul Sections Investissement
Total compte recettes	2 124 214,43 €	2 193 014,55 €
Total compte dépenses	2 124 214,43 €	2 193 014,55 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-014-5 comme suit :

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 2 dont 1 procuration

2019-015
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations locales pour l'exercice 2019. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats, en précisant que chaque subvention fera l'objet d'un vote distinct.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-014-1 du 10 avril 2019, portant approbation du Budget Primitif Principal 2019, et affectant au compte n°6574 des crédits à hauteur de 16 015 EUROS, concernant l'enveloppe des subventions aux associations locales,

Considérant qu'il convient de préciser la répartition desdites subventions,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, selon les votes retranscrits ci-dessous :

- I. **DECIDE** de verser les 16 015 EUROS inscrits au compte n°6574, selon la répartition arrêté ci-après :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
ACCA	600,00 €
ALERTE CUSSACAISE	2 000,00 €
AMIS DE FORT MEDOC	1 500,00 €
AMIS DE L'EGLISE	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €
C.A.L.A.I.N.	250,00 €
CLUB LOISIRS ET TOURISME	600,00 €
COLLEGE DE BELLEYME SECTION FOOTBALL	240,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €

COMITE DES FETES	1 000,00 €
CYCLO PEDESTRE	300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	900,00 €
HARMONIE UNION PAUILLACAISE	500,00 €
HIRONDELLES DU MEDOC	400,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS CASTELNAU SOUSSANS	150,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS CENTRE MEDOC	150,00 €
KARATE CLUB CUSSAC	1 200,00 €
LES 3 COUPS MEDOCAINS	300,00 €
LOS PETITS DOT VERDOT	350,00 €
MOTO CLUB	500,00 €
S.N.S.M.	300,00 €
TENNIS CLUB	1 125,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	16 015,00 €

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense ont bien été inscrit lors du vote du Budget Primitif Principal 2019.
3. **PREND ACTE** que chaque subvention a fait l'objet d'un vote distinct selon le détail ci-dessous :

SUBVENTION CONCERNEE	PRESENT	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ACCA	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
ALERTE CUSSACAISE	13 (Mr LE BOT est sorti de séance)	13+2 PROCURATIONS	15	0	0
AMIS DE FORT MEDOC	13 (Mr BLANCHARD est sorti de séance)	13+2 PROCURATIONS	15	0	0
AMIS DE L'EGLISE	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
ANCIENS COMBATTANTS	13 (Mme SEGUIN est sortie de séance)	13+1 PROCURATION	14	0	0
C.A.L.A.I.N.	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
CLUB LOISIRS ET TOURISME	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
COLLEGE DE BELLEyme SECTION FOOTBALL	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
COMITE DE JUMELAGE	11 (Mme SEGUIN, MR BLANCHARD, Mme ARAGON sont sortis de séance)	11+1 PROCURATION	12	0	0
COMITE DES FETES	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
CYCLO PEDESTRE	13 (Mr MEDINA est sorti de séance)	13+2 PROCURATIONS	15	0	0
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
HARMONIE UNION PAUILLACAISE	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
HIRONDELLES DU MEDOC	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
JEUNES SAPEURS POMPIERS CASTELNAU SOUSSANS	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
JEUNES SAPEURS POMPIERS CENTRE MEDOC	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
KARATE CLUB CUSSAC	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
LES 3 COUPS MEDOCAINS	13 (Mr MEDINA est sorti de séance)	13+2 PROCURATIONS	15	0	0
LOS PETITS DOT VERDOT	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
MOTO CLUB	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
S.N.S.M.	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
TENNIS CLUB	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0
ACCA	14	14+2 PROCURATIONS	16	0	0

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-015 selon le vote retranscrit ci-dessus.

2019-016

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)-DEMANDE DE SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la demande de subvention au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) pour l'exercice 2019. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, la proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Département a décidé de reconduire le dispositif du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2019,

Considérant que les opérations éligibles concernent les opérations d'investissement (travaux, voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) et que le taux de subvention ne peut dépasser 80% du coût HT,

Considérant d'abord que le budget annexe du Fort Médoc prévoit en investissement des acquisitions matérielles pour un montant de 6 862 EURS, réparties tel que suit (6 tables de pique-nique, 2457 EURS HT ; 1 range vélo, 514 EURS HT ; 3 bancs de contemplation, 927 EURS HT ; 5 paubelles, 895 EURS HT ; 1 panneau d'affichage événementiel à l'accueil du Fort Médoc, 839 EURS HT, 1 panneau de signalétique pour le ponton, 1230 EURS HT), mais également des travaux pour un montant de 4 818,48 EURS repartis tel que suit (électricité du chalet d'accueil 3423,48 EURS HT ; installation de serrures à code, 1395 EURS HT).

Considérant enfin que le budget principal de la commune prévoit des travaux de voirie rue du pré de madame, dans l'objectif de réguler les flux hydrauliques, et ceci pour un montant de 9261,20 EURS HT,

Considérant que la somme attribuable à la Commune au titre du FDAEC est définie par la prise en compte de divers critères, tels que notamment la longueur de voirie, le potentiel financier et l'effort fiscal par habitants, et atteint pour l'année 2018 un montant de 15 956 EURS,

Considérant que le total des opérations présentées atteint 20 942,48 EURS HT, ce qui consiste à appliquer un taux de subvention global de 76,19 %, inférieur au plafond de 80% fixé par le Département,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; 1 **ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** d'affecter la subvention départementale au titre du FDAEC d'un montant de 15 956 EURS aux opérations susvisées.
2. **APPROUVE** en conséquence le plan de financement suivant :

Dépenses (EURS HT)		Recettes (EURS HT)	
ACQUISITIONS MATERIELLES BUDGET FORT MEDOC	6 862	SUBVENTION FDAEC (CD33)	15 956
TRAVAUX BUDGET FORT MEDOC	4 818,48	Autofinancement	4 986,48
TRAVAUX RUE DE PRE DE MADAME	9262,20		
TOTAL HT	20 942,48	TOTAL HT	20 942,48

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-016 comme suit :

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 2 dont 1 procuration

2019-017

DECISION D'INCORPORATION DES PARCELLES SANS MAITRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la décision d'incorporation des parcelles sans maître sur le territoire communal. Il invite Monsieur Thierry LARTIGUE, Conseiller Municipal Délégué, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Thierry LARTIGUE procède à la présentation de la délibération, en rappelant les étapes de la procédure et précisant le périmètre des parcelles concernées par le projet d'incorporation final.

Madame Corinne FONTANILLE considère que certaines parcelles concernées ne sont pas abandonnées, notamment dans le secteur de Lisot. Monsieur le Maire précise que le statut de parcelle sans maître ne signifie pas non appropriée ou occupée sans titre.

Monsieur Jocelyn PEREZ demande des précisions sur la détermination de la valeur, Monsieur Thierry LARTIGUE indique que la fixation des valeurs a été faite avec l'appui technique de la SAFER et que les variations de prix à l'hectare prennent en compte la diversité des situations, selon que les parcelles sont classées en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), en Espace Boisé Classé (EBC) et que cela dépend aussi du type de zonage au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il précise que les valeurs estimées à ce stade de la procédure ne seront pas nécessairement les prix définitifs de cession.

Monsieur Thierry LARTIGUE informe l'assemblée que suite à l'incorporation définitive, certaines parcelles seront à céder avec un droit de priorité aux propriétaires des parcelles avoisinantes, d'autres pourront faire l'objet d'échanges pour rationaliser la carte du foncier communal et enfin certaines parcelles seront conservées par la commune. Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, ajoute que la SAFER sera en charge d'établir les contacts et conduire les négociations pour envisager des cessions et des échanges.

Monsieur Thierry LARTIGUE indique que par la présente délibération, c'est une étape importante de la procédure qui va s'achever, permettant à Cussac Fort Médoc d'avoir réalisé ce travail comme beaucoup d'autres communes rurales le font, en témoigne notamment l'exemple de la commune de Saint-Laurent-Médoc.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), notamment en ses articles L. 1123-1 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment en son article 713.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-013 en date du 21 mars 2017, portant PROCEDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRESUMÉES SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 28 mars 2017.

Vu l'arrêté municipal n°164-2017 en date du 15 décembre 2017, portant CONSTAT D'ABANDON DE BIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PRIS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'APPREHENSION DE BIENS SANS MAÎTRE.

Vu l'accomplissement de toutes les mesures d'affichage, de publicité et de notifications obligatoires.

Considérant que l'arrêté n°164-2017 a été pris suite à délibération n°2017-013, et qu'il a prescrit la procédure de publicité et l'ouverture d'un délai irréductible de six mois, permettant de vérifier que les biens listés n'ont pas de propriétaires connus et que les contributions foncières afférentes n'ont pas été réglées depuis plus de trois années.

Considérant que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté, à l'exception des parcelles ci-dessous :

Section	N°	Lieu-dit/ Adresse du bien	Superficie
AD	32	Garriga	18a48ca
AC	118	Cabarroux	10a96ca
ZM	22	Pastingot	92a75ca
AC	105	Cabarroux	6a49ca
AC	143	Cabarroux	15a27ca
AC	138	Cabarroux	90a70ca
AC	116	Cabarroux	10a40ca
AI	106	Bayron	16a52ca
AE	11	La Gravière	13a72ca
AE	23	La Gravière	4a03ca
ZP	17	Le Grand Pré Neuf	78a70ca
AD	142	Nauton	11a52ca
AC	157	Cabarroux	4a61ca
ZC	253	23 avenue de Peylande	2a23ca
AI	402	Moulin de Bayron	24a60ca
AI	425	Moulin de Bayron	2a40ca

Considérant que pour les parcelles susvisées, les observations et documents communiqués par les personnes s'en prévalant, ou recueillis par les services municipaux au cours de l'enquête préalable, constituent des éléments suffisamment établis pour que la présomption de biens sans maître n'ait pu être confirmée ; sans pour autant que la décision de ne pas procéder à leur incorporation pourrait suffire auxdits intéressés à se voir reconnaître de fait un droit de propriété concernant lesdits biens.

Considérant que pour les autres parcelles visées dans la délibération n°2017-013, aucun propriétaire supposé ne s'est manifesté et qu'aucun élément n'a été recueilli lors de l'enquête préalable, de telle sorte qu'il convient désormais de procéder par la présente délibération à leur incorporation au domaine privé de la commune, selon la liste établie ci-après.

Considérant que pour déterminer la valeur des biens incorporés, il a été procédé à une évaluation faite par les services de la SAFER.

Considérant en définitive qu'à l'achèvement de la procédure d'incorporation des biens sans maître, il sera procédé à la prise d'un arrêté incorporant les biens suivants, correspondant à 69 parcelles :

Section	N°	Surface (m2)	Lieu-dit	Valeur (Euros)
AI	3	1561	Bayron	390,25 €
ZV	5	460	Bourdieu	115,00 €
AI	8	1232	Bayron	308,00 €
AE	13	812	La Gravière	203,00 €
ZS	18	572	Lauga	143,00 €
ZY	19	116	Bois des Andrés	6 960,00 €
AD	24	1775	Garriga	443,75 €
AD	25	1117	Garriga	279,25 €
ZE	25	2990	Bois de Sus	17 940,00 €
AI	29	773	Bayron	193,25 €
ZE	29	1397	Bois de Sus	8 382,00 €
AD	33	3245	Garriga	811,25 €
AD	40	1534	Garriga	383,50 €
AC	50	3060	Lesques de Cabarroux	765,00 €
ZX	52	192	Moulina	7 680,00 €
AE	59	906	Long Regat	226,50 €
ZV	62	1730	Saute-Grue	10 380,00 €
AE	62	805	Long Regat	201,25 €
AE	65	625	Long Regat	156,25 €
AE	68	1256	Long Regat	314,00 €
AE	69	1477	Long Regat	369,25 €
AI	73	1501	Bayron	375,25 €

AC	73	3102	Marais de Cabarroux	775,50 €
AC	74	3191	Marais de Cabarroux	797,75 €
AD	75	2518	Garriga	629,50 €
AI	98	849	Bayron	212,25 €
AD	100	260	Garriga	65,00 €
AC	101	4505	Cabarroux	1 126,25 €
ZY	103	910	Les Aubarèdes	227,50 €
AE	103	693	Bois de Boina	173,25 €
AC	104	666	Cabarroux	166,50 €
AC	106	1048	Cabarroux	262,00 €
AI	113	1602	Bayron	400,50 €
AI	120	1650	Bayron	412,50 €
ZY	121	302	Les Aubarèdes	6 040,00 €
ZY	122	300	Les Aubarèdes	6 000,00 €
ZY	123	307	Les Aubarèdes	6 140,00 €
AC	132	3418	Cabarroux	854,50 €
AE	135	808	Bois de Boina	202,00 €
AE	136	809	Bois de Boina	202,25 €
AC	141	1164	Cabarroux	291,00 €
AD	143	855	Nauton	213,75 €
AC	150	559	Cabarroux	139,75 €
AE	156	1059	Bois de Boina	264,75 €
AD	165	747	Nauton	186,75 €
AD	168	665	Nauton	166,25 €
AI	181	3249	Bayron	812,25 €
AI	197	1624	Bayron	406,00 €
AD	205	1141	Garriga	1 711,50 €
AI	221	1064	Bayron	266,00 €
AI	246	952	Bayron	238,00 €
AI	269	1638	Bayron	409,50 €
AI	275	744	Bayron	186,00 €
AI	291	1236	Bayron	309,00 €
AI	293	3277	Bayron	819,25 €
AI	297	1653	Bayron	413,25 €
AI	313	681	Bayron	170,25 €
AI	314	608	Bayron	152,00 €
AI	316	1262	Bayron	315,50 €
AI	331	1372	Bayron	343,00 €
AI	366	5380	Moulin de Bayron	8 070,00 €
AI	378	1072	Moulin de Bayron	268,00 €
AI	388	807	Moulin de Bayron	1 210,50 €
AI	397	607	Moulin de Bayron	910,50 €
AI	427	390	Moulin de Bayron	585,00 €
AD	108	878	Garriga	5 268,00 €
ZR	12	13920	Lisot	3 480,00 €
ZR	13	9750	Lisot	2 437,50 €
YC	9	1485	Peimens	8 910,00 €
TOTAL	69 parcelles		TOTAL	120 660,25 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Conseiller Délégué,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; 1 **ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à incorporer par arrêté les immeubles ci-dessus désignés pour une superficie totale de 11,59 hectares d'une valeur totale de 120 660,25€.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-017 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) **Contre :** 0 **Absentions :** 1 procuration

2019-018

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MEDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein des instances du syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) du Médoc.

Après appel à candidature,

Monsieur Dominique FEDIEU est seul candidat en tant que délégué titulaire.

Monsieur Alain GUICHOUX est seul candidat en tant que délégué suppléant.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-33,

Vu le code de l'environnement, notamment ses article L333-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc,

Considérant le courrier daté du 21 mars 2019 par lequel le Syndicat mixte Pays Médoc informe la Commune de l'aboutissement de la procédure de création du Parc naturel régional Médoc,

Considérant, selon ce courrier, que le décret du Premier Ministre portant création du PNR Médoc est attendu pour la fin du premier semestre 2019, avec tenue du premier Comité Syndical immédiatement après,

Considérant la nécessité de désigner les délégués par anticipation sur la date de création du Parc, afin de tenir les échéances imposées, notamment pour le vote du budget du Syndicat mixte,

Considérant les statuts du nouveau syndicat mixte approuvés avec la Charte du PNR et annexés à l'arrêté préfectoral susvisé, lesquels prévoient en leur article 6 que les EPCI arrêtent la liste des délégués qui les représentent à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au moins par commune membre du PNR,

Considérant que la commune est donc amenée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, et d'en informer la Communauté de Commune, afin que cette dernière arrête la liste des représentants de son territoire,

Considérant que le délégué sera appelé à participer aux décisions de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Parc et aux commissions thématiques dans lesquelles seront élaborés les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du Parc,

Considérant que ce délégué sera le représentant de la Commune auprès du Parc et le relais du Parc auprès des instances communales et qu'il jouera donc un rôle important dans la mobilisation de tous les acteurs autour de ce bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, son projet,

Considérant la candidature de Monsieur Dominique FEDIEU en tant que délégué titulaire et la candidature de Monsieur Alain GUICHOUX en tant que délégué suppléant,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; 1 **ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **DESIGNE** Monsieur Dominique FEDIEU en qualité de délégué de la Commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc et de Monsieur Alain GUICHOUX en qualité de délégué suppléant qui siègera en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique FEDIEU,
2. **PRESCRIT** la transmission de la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération n°2019-018 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 1 procuration

2019-019

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES PRODUITS MARAICHERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la fixation des tarifs de vente des produits maraichers dans le cadre de la régie maraichère en agriculture biologique de la commune. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats. Monsieur Stéphane LE BOT regrette l'intervention d'intermédiaire là où il considère que cela n'est pas nécessaire. Monsieur le Maire précise que dans la configuration actuelle, avec un prestataire gérant la fourniture des repas, cela constitue une facilité de gestion, pour le référencement et la facturation. Monsieur le Maire indique que cette délibération va permettre d'engager les premières livraisons pour cette année 2019, qu'il faut considérer comme test.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que des parcelles communales sont mises en culture en centre bourg par le maraicher municipal, avec pour objectif d'approvisionner en produits maraichers bios le restaurant scolaire,

Considérant qu'afin de fournir notamment la société préparant les repas, il convient de fixer des tarifs de vente des produits maraichers,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs en vigueur pour la saison 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **2 VOIX CONTRE** dont 1 procuration (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

I. **ADOpte** la grille tarifaire, telle que suit :

DESIGNATION	QUANTITE UNITAIRE	PRIX UNITAIRE HT
Courges	1 KG	2,00 €
Aubergines	1 KG	2,80 €
Tomates	1 KG	2,50 €
Tomates cerises	1 KG	5,00 €
Poivrons	1 KG	3,30 €
Blettes	1 KG	3,50 €
Betteraves	1 KG	2,90 €
Concombres	1 PIECE	1,00 €
Courgettes	1 KG	2,50 €
Mesclun	1 KG	12,00 €
Laitue batavia	1 PIECE	1,00 €
Pommes de terre	1 KG	2,00 €
Radis rose	1 botte	1,50 €
Chou pointu	1 KG	3,50 €
Radis noir	1 KG	2,90 €
Navet	1 KG	2,80 €
Physalis (amour en cage)	1 KG	14,00 €
Chou rave	1 KG	2,50 €
Aromatique divers	1 botte	1,00 €

2. **PRECISE** que des frais de courtage sont susceptibles d'être appliqués par les intermédiaires.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-019 comme suit :

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 2 dont 1 procuration Absentions : 0

2019-020

SEMAINE CULTURELLE-ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS AU REPAS DU 22 MARS 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur l'encaissement des participations au repas de la semaine culturelle. Il invite Monsieur Alain BLANCHARD, Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Alain BLANCHARD ayant procédé à la présentation de la délibération,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'édition 2019 de la semaine culturelle, un repas antillais a été organisé le vendredi 22 mars 2019 à la salle Joseph DESPAZE,

Considérant que les participants ont apporté une participation financière pour la prise en charge des repas et qu'il y a désormais lieu de procéder à l'encaissement des recettes ainsi générées, à hauteur de 1875 EUROS,

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 procuration (Claudie DUSSOUCHAUD qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) ; **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

I. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ces recettes d'un montant de 1875 EUROS, dont 260 EUROS en numéraire et 1615 EUROS en chèque (42 pièces).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2019-020 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 1 procuration

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h45